

« Plus on trie, plus on paie »... Des idées reçues !

Aujourd'hui plus que jamais, les déchets ménagers posent problème. Le volume produit par habitant est de plus en plus important et la facture ne cesse d'augmenter chaque année.



Quand vous payez votre redevance d'ordures ménagères (redevance en fonction du nombre d'habitants par logement ou en fonction de la taxe d'habitation), vous payez :

- la mise à disposition de **bacs de collecte** et de **conteneurs d'apport volontaire** pour le stockage des déchets, achat des sacs jaunes et noirs ;
- la collecte des déchets (**sacs noirs et sacs jaunes, papier, verre**) ;
- le transfert des sacs noirs et des sacs jaunes jusqu'aux centres de traitement ;
- les **déchèteries** (accès, collecte, **tri, compostage, enfouissement**,...);
- le traitement des déchets (tri, compostage, traitement, enfouissement) ;
- la gestion et l'administration du service (coût agents de collecte, déchèteries...).

A cela, on enlève les recettes perçues grâce à la **revente des matériaux** triés et les subventions des éco-organismes (soit 372 182,62 €) reçues grâce aux bons gestes de tri des habitants.

Vos gestes de tri ont permis une économie de 17,03€/habitant en 2014 sur votre redevance ordures ménagères, soit une économie de 685 406,33 € pour l'ensemble des Monts du Lyonnais (pour 40 250 habitants sur le territoire – chiffres ne comprenant pas la collecte, incluant les coûts et recettes des déchèteries et des subventions des éco-organismes).

Alors,... On compte sur vous pour continuer vos gestes de tri !